

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023

DEL-2023-183

L'An deux mille vingt-trois, le 4 juillet, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/06/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes LAFARIE, PARIS,
MM. BARRY, CALONE, COUTIER, PAULY, PELLARIN.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BOUVARD C, BOUVARD M, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, FONTAINE, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. AEBISCHER, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

Suppléants : M. BOSSON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON :

Titulaires : MM. CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, CALLET, CHARBONNIER, DEAGE, DUGAVE, EVERAERE, GUILLOTTE, REY, SONNERAT.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANCOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mme WENDLING,
MM GENOUD, GEORGES, GRANGER, MILLET-URSIN.

Suppléants : M. PERISSOUD.

Avaient donné pouvoir :

Mme AUDETTE.

MM. BUFFLIER, BOUCHET, CHARLOT-FLORENTIN, GILLET, MARTIN-COCHER, ROLLIN, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER.
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACHELLARD, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCLIER, BURNET, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DEFAGO, DERONZIER, DUNAND, GAUDIN, GILET, GONDA, GYSELINCK, HAVEL, HENON, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, MUGNIER, OBERLI, PENHOUËT, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, JAILLET,

MM. BLOCQUET, CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

M. PAILLOLE : de Syan'EnR.

Peuvent prendre part au vote de cette délibération : les délégués des collèges des communes sous concession des secteurs d'Annecy, Bonneville, Saint-Julien et Thonon, du collège des communes sous ELD et du collège du Conseil départemental.

Membres en exercice :	104
Présents :	43
Membres habilités à prendre part au vote :	89
Votants :	35
Représentés par mandat :	8

**Objet : INFRASTRUCTURES DE DESSERTE DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DEPARTEMENTAL
TRES HAUT DEBIT DE HAUTE-SAVOIE - MARCHES ME 14008 ET ME 16016 - DEMANDES
INDEMNITAIRES**

Exposé du Président,

Par marchés ME 14008 et ME 16016, le SYANE a confié respectivement au groupement SOGETREL / BENEDETTI et SOGETREL la réalisation d'infrastructures de desserte du Réseau d'Initiative Publique (RIP) de Haute-Savoie, dans le cadre de la phase 1 du projet.

Au titre de ces deux marchés, qui arrivent en fin d'exécution, SOGETREL réclame au Syndicat, depuis plusieurs mois, des demandes d'indemnisation :

- au titre du marché ME 14008 :
 - o Impact financier des effets du Covid-19 : 920 K€,
- au titre du marché ME 16016 :
 - o Impact financier des effets du Covid-19 : 616 K€,
 - o Aléas d'exécution du marché et prestations jugées complémentaires : 6,3 M€.

Le montant cumulé des demandes d'indemnisation s'élève donc à 7,8 millions d'Euros.

Le bilan financier du programme RIP fait apparaître des incertitudes quant à l'équilibre économique du projet (déficit de livraisons de prises FTTH (Fiber to the Home), suppression de subventions, ...).

Dans ce contexte, le Syndicat attend des titulaires de marchés et du délégataire une livraison accélérée du nombre de prises FTTH sur 2023, tout particulièrement sur la phase 2.

Par courriers en date du 13 avril 2023, le Syndicat a d'ailleurs interpellé chacun des titulaires des marchés de la phase 2, sur le retard constaté dans leur exécution, en leur demandant de présenter un plan d'actions, permettant de garantir les engagements contractuels.

En réponse, SOGETREL s'est engagé, par courrier en date du 9 mai 2023, sur une livraison de 20.000 prises PRE-DOE (réception intermédiaire) en fin d'année 2023, pouvant correspondre (avis du SYANE) à 15.000 prises réceptionnées.

Face à ce constat, il est proposé :

- de surseoir à la prise en charge éventuelle de toute demande indemnitaire correspondant aux demandes indemnitaires précitées, en l'absence d'une meilleure visibilité quant à l'équilibre financier global du projet et au respect des engagements par les titulaires (passant notamment par un strict respect des objectifs de livraison de prises),
- d'actionner des mesures coercitives contractuelles (application de pénalités), si le rythme de livraison attendu dans le programme n'est pas respecté par les entreprises, et notamment par SOGETREL,
- de provisionner au titre des demandes indemnitaires de SOGETREL, et à titre conservatoire, un montant de 1.200.000 Euros (valeur non taxée). Ce montant n'emporte pas engagement d'indemnisation et ne vaut pas reconnaissance de créance à l'égard de SOGETREL.

Les membres du Comité sont invités :

1. à donner leur accord aux propositions précitées,
2. à autoriser le Président à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces propositions.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

